

Domaine Santé

Filière Physiothérapie

Réadaptation inter-domaines métabolique et endocrinienne

Raisonnement et intervenir avec des techniques d'évaluation et de traitement ciblées chez le sujet présentant des pathologies métaboliques et endocriniennes et leurs conséquences dans les différents domaines (MSQ, SYSINT, NMS)

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.2008.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type :

☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☐ Rôle de communicateur-trice☐ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »

Rôle expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- A6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.
- A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions d'instruments validés.
- A8** Elles reconnaissent les opportunités et les limites des technologies et les intègrent adéquatement dans leurs activités professionnelles.

Rôle d'apprenant e et de formateur-ric

- F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Acquérir les connaissances fondamentales en physiologie et physiopathologie cardiovasculaire, métabolique et endocrinienne ainsi que les traitements médico-chirurgicaux et examens complémentaires en lien avec les problématiques de surpoids, d'obésité, de diabète, d'amputations et de neuropathies.
- Etablir une démarche de raisonnement clinique comprenant l'examen subjectif, l'examen objectif, la formulation du diagnostic physiothérapeutique et la définition des objectifs de traitement dans ces différents contextes.

- Déterminer les interventions physiothérapeutiques en lien avec le raisonnement clinique et les adapter aux différents types de patients.
- Intégrer l'importance des facteurs bio-psycho-sociaux pour justifier et mettre en place des interventions de préventions.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Fondements et savoirs : physiologie endocrinienne et métabolique, surpoids / obésité, physiopathologie et diabète, ulcères et cicatrisation, amputations, polyneuropathies, insuffisance veineuse chronique (IVC)
- Evaluation : dans les contextes spécifiques de diabète – ulcères – amputation - surpoids / obésité - IVC
- Interventions : activité physique adaptée à ces pathologies. Diafit, ventilation non invasive et SaOS
- Raisonnement clinique : démarche de RC en lien avec 3 SE (surpoids/obésité, diabète, amputation)
- Recherche / approche réflexive de la pratique : méthodes des études interventionnelles (RCT, cross over,...)
- Outils et innovations technologiques : prothèses et amputation
- Préventions et ETP : prévention primaire, secondaire et tertiaire en lien avec les pathologies citées
- Santé : numérique et application dans la gestion du diabète
- Relation et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmissions de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☐ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☐ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 2)
- Une présentation de groupe, orale, dans le module (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)
- Un examen oral (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 2)

Si toutes les parties de l'évaluation A, B et C sont supérieures ou égales à 3.5 : calcul de la moyenne avec application des coefficients attribuant une note au module allant de Fx à A

Si une ou plusieurs parties de l'évaluation A et/ou B et/ou C sont inférieures à 3.5 : le module est évalué à F, même si la moyenne est supérieure ou égale à 4.0

- Période : 25^{ème} et 26^{ème} semaine de l'année civile 2026

Toute absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note 1.0 et conduit à l'insuffisance du module (F), indépendamment de la moyenne obtenue.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent également être respectées pour que le module puisse être validé.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation

Modalités :

- si l'examen écrit (A) est insuffisant, l'étudiant remédie la partie écrite sous forme d'un examen écrit
- si la présentation dans le module entraîne l'insuffisance du module, l'étudiant remédie sous forme d'un examen écrit
- si l'examen oral est insuffisant, l'étudiant remédie la validation orale

- Période : 36^{ème} semaine de l'année civile 2026

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

Pour préparer l'examen, l'étudiant bénéficie d'un accès aux cours sur Moodle HES-SO.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA)

9. Responsable de module

Responsable : Virginie Cuvelier (virginie.cuvelier@hesge.ch)

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 8 décembre 2025 par

Nicolas Dousse
Responsable de la filière